Programme Formation



Batterie Modulable de Tests - informatisée : outil essentiel de la première intention du parcours de soins

PARIS Le 14 juin 2024 de 8h45 à 18h00

▶ Organisme de formation

Ortho Édition, 78, rue Jean Jaurès 62330 ISBERGUES. N° de formateur: 31 62 01727 62

- ► Formatrice Monique TOUZIN, Catherine BILLARD
- ► <u>Lieu</u> FIAP, 30 rue Cabanis 75014 PARIS

La nouvelle **Batterie Modulable de Tests - informatisée (BMT-i)** permet une évaluation de première intention qui évalue les 4 grands domaines : **Apprentissages** (langage écrit et cognition mathématique), **Fonctions Verbales** (langage oral), **Fonctions Non Verbales** (raisonnement et graphisme), et des **Fonctions Exécutives et Attentionnelles**. Cet outil complémentaire aux outils orthophoniques permet de prendre en compte le fonctionnement de l'enfant dans sa globalité lors d'une première évaluation. Il permet de dépister les troubles de la cognition mathématique, peu évalués systématiquement dans les bilans orthophoniques alors qu'ils sont souvent associés aux troubles du langage écrit. Il a pour objectif d'analyser les troubles présentés dans la compréhension du profil global de l'enfant, de dépister les éventuels troubles associés et ainsi d'améliorer le parcours de soins et le suivi de l'évolution.

Objectifs de la formation : améliorer les connaissances théoriques sur le fonctionnement cognitif des enfants et donner un outil modulable d'évaluation selon les plaintes et les hypothèses des professionnels.

Moyens pédagogiques : présentation de la batterie, entraînement à la cotation et à l'interprétation des épreuves, diaporama, cas cliniques.

Déroulé pédagogique : formation continue présentielle

Matin

9h-10h

- Intérêt pour les professionnels de santé dans le cas des troubles des apprentissages d'une batterie transversale (M. Touzin)
- L'intérêt pour l'école afin d'élaborer une réponse pédagogique (C. Billard)
- Présentation générale de la batterie : construction et étalonnages (C. Billard).
- Méthodologie d'évaluation : construire un parcours diagnostique à partir de quelques épreuves de la batterie (M. Touzin)

10h15-12h15

- Les apprentissages : présentation des épreuves langage écrit et oral (M. Touzin) et cognition mathématique (C. Billard)
- Rappels théoriques et importance de repérer les troubles de la cognition mathématique lors de l'évaluation des troubles d'apprentissage (C. Billard)
- Présentation des épreuves de compétences numériques de base, les systèmes numériques, calcul, résolution de problèmes (C. Billard)
- Présentation de vignettes cliniques: les cotations et les interprétations en lien avec les rappels théoriques (M. Touzin et C. Billard)

12h15

Repas sur place

Après-midi

13h30-15h

- Les fonctions non verbales : rappel théorique (C. Billard)
- Présentation des épreuves :
- Raisonnement (complétion de formes) (C. Billard)
- Graphisme et praxies (reproduction de figures, construction de cubes) (M. Touzin)

15h15-18h

- Présentation de cas cliniques : Lien graphisme orthographe (M. Touzin)
- Les fonctions attentionnelles et exécutives : rappels théoriques (C. Billard)
- Présentation des épreuves d'attention auditive et visuelle, Tour de Paris, empans (C. Billard et M. Touzin)

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

N CHARGE
:N CHARGE

N'oubliez pas d'indiquer FORMATION BMT-i suivi de votre Nom dans l'objet de votre virement.

→ Dans le cas du virement bancaire, je renvoie mon bulletin de pré-inscription par mail accompagné de l'avis de virement à **formations@orthoedition.com**

Notre adresse postale pour l'envoi des documents et règlement :

Ortho Edition - Service Formations - 78 rue Jean Jaurès - 62330 ISBERGUES

En cas de besoin, notre référent handicap, **Sylvie TRIPENNE** est à votre disposition pour vos démarches. Vous pouvez la joindre au **03 21 61 94 96** ou par mail à l'adresse suivante : **formations@orthoedition.com**.

Pour les salariés, merci de joindre ce bulletin accompagné d'une attestation de prise en charge de votre employeur

Politique d'annulation et de remboursement: toute annulation doit être signifiée par écrit dans les 20 jours précédant la prestation, le cachet de la poste faisant foi. Dans ce cas une retenue de 126 € (frais administratif) sera appliquée.

Aucun remboursement ne sera possible pour les demandes d'annulation qui nous parviennent au-delà de ce délai (sauf cas de force majeure, sur production de certificat médical ou certificat de décès d'un proche). Les remboursements seront adressés après la formation.



